

Document Unique - Évaluation des risques



Le Document Unique est obligatoire dès lors qu'une entreprise emploie un salarié, même si elle considère que son activité n'engendre pas de risques (ex : commerçant, activité bureautique...). C'est un inventaire de tous les risques pour préserver la sécurité et la santé physique et mentale des salariés.

Il représente la base de la responsabilité pénale du chef d'entreprise en cas d'accident grave. Dans ce cas, l'employeur pourra s'appuyer sur cet inventaire pour améliorer les conditions de travail des salariés et mieux les protéger.

Organisation

L'accompagnement se déroule en trois étapes :

1. Une réunion de préparation,
2. Un accompagnement individuel dans les locaux de l'entreprise,
3. Une restitution des résultats, comprenant une livraison du Document Unique élaboré et des propositions d'action de réduction des risques.

Première étape : La préparation

Une réunion de préparation est organisée dans vos locaux.

Objectifs :

Expliquer les obligations liées à l'évaluation des risques,

Déterminer les unités de travail et l'organisation du travail (constitution d'équipes, effectif, horaires)

Deuxième étape : L'accompagnement individuel

Au cours de l'accompagnement individuel, un préventeur se rend dans les locaux de votre entreprise afin de vous accompagner dans la démarche d'identification et d'évaluation des risques en présence.

Objectifs :

Définir les unités de travail lors d'une visite des locaux de l'entreprise (bureaux, production, ateliers, stockage, abords ...),

Identifier et évaluer les risques.

La durée de cette étape varie selon la taille et l'activité exercée dans les locaux concernés.

Elle est définie à l'issue de la première étape.

Troisième étape : La restitution

Une restitution dans les locaux de l'entreprise conclut la démarche.

Objectifs :

Livrer le Document Unique d'évaluation des risques,

Proposer un Plan d'Actions.

Approfondissements

Pour les entreprises qui ont déjà réalisé leur Document Unique, HES TEAM Consultants propose une évaluation approfondie sur des thèmes particuliers.

Exemples de domaines d'évaluation des risques que nous pouvons vous apporter :

- Risque routier professionnel
- Risque psychosocial
- Risque chimique
- Élaboration d'un protocole de transport adapté à l'entreprise